

ARRÊTÉ N° 199/2024

**PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE
pour l'accès au grade de Technicien Territorial
Spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration »**

à compter du 1^{er} août 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Décret n° 2010-1361 du 9 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu les conventions de partenariat avec l'ensemble des Centres de Gestion de la Région Occitanie pour la spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène et restauration »,

Vu notre arrêté n° 160/2021 du 11 août 2021 portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade de technicien territorial dans la spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène et restauration »,

Vu notre arrêté 171/2022 du 14/06/2022 modifiant l'arrêté d'ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration »,

Vu l'arrêté n° 202 du 18 juillet 2022 portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial, spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » à compter du 1^{er} août 2023,

Considérant que les lauréats inscrits sur la liste d'aptitude et ayant été nommés dans le grade peuvent être radiés,

Vu les demandes de réinscription des lauréats non encore nommés.

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial, session 2022 est mise à jour au 01/08/2024 par ordre alphabétique et annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le décompte du délai d'inscription sur la liste d'aptitude est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie et de longue durée, pendant la durée d'accomplissement des obligations du service national et également pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat.



Il est également suspendu lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.

Article 3 : Les collectivités qui souhaitent recruter sur cette liste d'aptitude doivent demander au Centre de Gestion du Tarn une attestation d'inscription du lauréat retenu pour permettre sa nomination.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services du Centre de Gestion du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn et aux Centres de gestion de la Région Occitanie.

Fait à Albi, le 19 juillet 2024

Le Président,

Sylvian CALS



Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Mis en ligne le 29/07/2024.



LISTE D'APTITUDE TECHNICIEN TERRITORIAL
Spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration »

Mise à jour à compter du 1^{er} août 2024
(extrait de l'arrêté n° 199/2024)

NOM PRENOM
BERDOULAT Amélie CLODOMAR Jeymie LABORDE Stéphanie NOISEAU Jean-Christophe ROUBELET Armelle SARNIGUET Audrey